

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**

DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE

Nombre Membres

En exercice : **23**

Présents :

**13 Titulaires**

**0 Suppléant**

Pouvoirs :

**2**

Votants :

**15 Pour**

**0 Contre**

**0 Abstention**

Date de la convocation :  
**17 septembre 2025**

**Délibération n°**  
**2025.09.32**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM A  
MONISTROL/LOIRE**

Séance du 24 SEPTEMBRE 2025

**L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre septembre**

A 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol/Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Frédéric GIRODET, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Frédéric GIMBERT, Gilles KACZMAREC.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**

Bernard SOUVIGNET a donné pouvoir à André DEFAY. Jean-Paul NICOLAS a donné pouvoir à Jean-Luc BORIE.

**Absent :** Joël DESSALCES, Didier PINOT, Denis THOUAMY, Michel CHAPUIS, Didier DANTONY, Laurent DUPLOMB, Philippe JOUJON, Roland LONJON.

**ATTRIBUTION MARCHE « TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OM CCMVR CCDS »**

Le marché actuel permettant le transfert et le traitement des OM de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron (CCMVR) et de la Communauté de Communes des Sucs (CCDS) à partir du quai de transfert de Monistrol/Loire a été conclu pour une durée d'une année renouvelable tacitement trois fois, à compter du 4 octobre 2021 soit jusqu'au 3 octobre 2025.

Par délibération N°2025-07-31, le Comité syndical avait décidé le lancement d'une procédure de consultation des marchés publics par appel d'offres et fixer les critères d'attribution.

La consultation par appel d'offres ouvert s'est achevée le 03/09/25 à 18 h 00.

Pour le lot transport, une seule offre nous est parvenue : Société de Transport Vacher (STV)

Nom de l'entreprise	Adresse	PRIX UNITAIRE DE LA TONNE TRANSPORTE EN EUROS HT SELON LA TRANCHE KILOMETRIQUE Correspond à la distance entre le quai de transfert et le site de traitement					Observation
		Entre 0 et 50 km	Entre 51 et 100 km	Entre 101 et 150 km	Entre 151 et 200 km	Au-delà de 200 km	
Société de Transports Vacher (STV)	ZA 43000 POLIGNAC	18,80 €	16,45 €	25,80 €	35,00 €	50,00 €	Taux TVA 20%

Pour le lot traitement, une seule offre nous est parvenue : ALTRIOM.

Nom de l'entreprise	Adresse site de traitement	Prix unitaire à la tonne					Observation
		€/t HT	TGAP HT	Total HT	TVA	Total TTC €/t	
SAS Altriom	ZA 43000 POLIGNAC 54 km	185,00 €	0,00 €	185,00 €	5,50%	195,18 €	Mode de traitement : Valorisation Matière
SAS Altriom <u>VARIANTE</u>	ZA 43000 POLIGNAC 54 km	153,15 €	31,85 €	185,00 €	5,50%	195,18 €	Mode de traitement : Valorisation Matière

La variante inclue une part tri et une part TGAP qui sont révisées différemment : l'augmentation de la TGAP est plafonnée à 49 % : CTGAP N = CTGAP N-1 + [49 % × (TGAP enfouissement N - TGAP enfouissement N-1)].

Nom de l'entreprise LOT2 / LOT1	Distance entre le quai de transfert et le site de traitement	Prix unitaire à la tonne								
		Tonnage	Transport			Traitement			TOTAL HT	
			Prix chargement €/t HT	Prix de transport €/t HT	Cout HT transport annuel	Prix de traitement €/t HT	TGA P HT	Prix de traitement €/t HT avec TGAP	Cout HT traitement annuel	Cout TOTAL HT (transport + traitement)
SAS Altriom / STV	54	9 187,50	-	16,45	151 134,38	185 €	0 €	185	1 699 687,50	1 850 821,88

Précédent Marché de Transport et traitement des ordures ménagères du SYMPTTOM périmètre CCMVR + CCDS

SAS Altriom / STV	54	9 187,50	8,23	9,15	159 638,06	155,80 €	0 €	155,80	1 431 412,50	1 591 050,56
-------------------	----	----------	------	------	---------------	----------	-----	--------	-----------------	--------------

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 septembre propose d'attribuer le lot 1 transport à la société STV et le lot 2 traitement à la société ALTRIOM avec l'offre de base.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE à l'unanimité** à la société STV le lot 1 : Transport et à la société ALTRIOM le lot 2 : traitement avec l'offre de base dans le cadre du marché pour le transport et le traitement des OM de la CCMVR et de la CCDS suivant les bordereaux de prix proposés, comme le suggérait l'avis de la CAO,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

#### POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM  
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile  
43120 MONISTROL SUR LOIRE  
04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET

